

1. Raison sociale (nom) et siège de l'entité juridique dis-
soute: **Telesicel S.A., Pully**

2. Statut juridique de l'entité juridique dissoute: Société an-
onyme

3. Nom et siège de l'entité juridique repreneuse: Cablecom
Sàrl, Winterthur

4. Statut juridique de l'entité juridique repreneuse: Société
anonyme

5. Décision par: l'assemblée générale extraordinaire

6. Date de la décision: 21.06.2002

7. Echéance de préavis des créances: **30.09.2002**

8. Adresse pour la déclaration des créances: Me Gaudenz F.
Domenig, Prager Dreifuss Rechtsanwälte, Mühlebach-
strasse 6, 8008 Zürich

9. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de l'entité juridique dissoute d'annoncer leurs prétenti-
ons.

10. Remarques: La fusion a lieu avec effet rétroactif au 1er
janvier 2002. Les actifs et les passifs de la société passent à la
Cablecom Sàrl par voie de succession universelle. Les créan-
ciers sont également informés que la fusion du patrimoine
des deux sociétés, conformément à l'art. 748 ch. 6 CO en re-
lation avec l'art. 745 al. 3 CO, pourra s'opérer à l'échéance
d'un délai de trois mois courant dès la publication du troi-
sième appel aux créanciers.

Prager Dreifuss, Rechtsanwälte
3001 Bern

(00620258)